

## AVIS AU PUBLIC

L'Administration Communale d'Useldange engagera de nouveau des étudiants pendant les vacances d'été durant la période du 17 juillet 2023 au 8 septembre 2023.

Chaque étudiant devra avoir au moins 16 ans et au plus 18 ans accomplis au moment de son engagement et résider dans la commune.

Une dérogation d'âge dépassant les 18 ans pourra être accordée aux étudiants ayant opté pour un emploi à la Maison Relais d'Useldange s'ils possèdent le brevet d'animateur A. Le nombre de places disponibles est limité pour la Maison Relais. A noter que les activités d'été de la Maison Relais (« Summeraktivitéiten ») auront lieu du 17/07/2023 au 21/07/2023 inclus.

La période d'occupation pour chaque étudiant sera définie en fonction du nombre de candidatures et ne peut dépasser deux semaines consécutives.

La rémunération se fera selon les dispositions en vigueur au moment de l'engagement.

### Documents à joindre

- une demande indiquant le nom, prénom, adresse, matricule, numéro de téléphone ainsi que la période préférée
- le certificat de scolarité

Les candidats sont invités à adresser leur demande écrite pour le **30 avril 2023 au plus tard** à l'Administration Communale d'Useldange, 2, rue de l'Eglise, L-8706 Useldange.

Le Collège des Bourgmestre et Échevins,

Pollo Bodem, bourgmestre  
Pierre Da Silva, Christian Frank, échevins

